Image not found or type unknown

Charge entretien exterieur et chauffage

Par **Buno**, le **01/08/2016** à **20:25**

Bonjour,
Je suis locataire chez Vogeslis dans un logement très ancien. Je donne 69,26€ de charge de chauffage pour une température de max 14° et en plus je donne 11,74€ de charge générale.
L'entretien des espaces vert est venue et ont cassés le carreau de la chambre, j'ai averti le responsable de l'entreprise ainsi que Vosgélis, mais ils n'ont pas bougés le petit doigt.
Ma question? quand vous parlez de pièce justificative pour les charges, c'est quelle genre de pièce? parce qu'ils il à bien un document sur le site, mais c'est incompréhensible.
Comment faire valoir mes droits, une opposition. Je pense que Vosgélis sont malhonnête avec nous, les bâtiments ne sont pas entretenues, il y a de l'humidité, pas d'isolation, je soupçonne que les murs soit amiantés (sous réserve bien entendue)
Merci :)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés